ve vey
ville d'images

MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N°01/2021
AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit de CHF 2'425’000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! »

Séance de la commission

Date	Mardi 2 février 2021, 18h30
Lieu	Salle Aula du Clos – Collège du Clos – 3ème étage

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU RAPPORT-PREAVIS 3

2. ENTRETIEN ROUTIER 4

3. ENTRETIEN CANALISATIONS 9

4. MARCHÉS PUBLICS 11

5. COÛT DES TRAVAUX 11

6. ASPECTS FINANCIERS 12

7. CONCLUSIONS 13

Vevey, le 11 janvier 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU RAPPORT-PREAVIS

Le présent rapport-préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 2’425’000.— TTC pour financer les travaux de réfection des réseaux d’égouts et des routes, ainsi que l’assainissement de l’éclairage public pour l’année 2021. Ce montant permettra d’intervenir sur les tronçons suivants :

1. Route de Blonay	CHF	875’000.—
2. Av. du Général-Guisan	CHF	695’000.—
3. Carrefour Major-Davel / Av. Louis-Dapples / Bd Paderewski	CHF	440’000.—
4. Rues de Fribourg, Gutenberg et Av. Gustave-Doret	CHF	415’000.—
Total réfection du domaine public 2021	**CHF**	**2’425’000.—**

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements dans le chapitre « Objets à engager » :

Canalisations – crédit cadre 2016-2021 (CHF/an)	CHF	1'500’000.—
Routes – crédit cadre 2016-2021 (CHF/an)	CHF	1'200’000.—
Total (CHF/an)	**CHF**	**2'700'000.—**

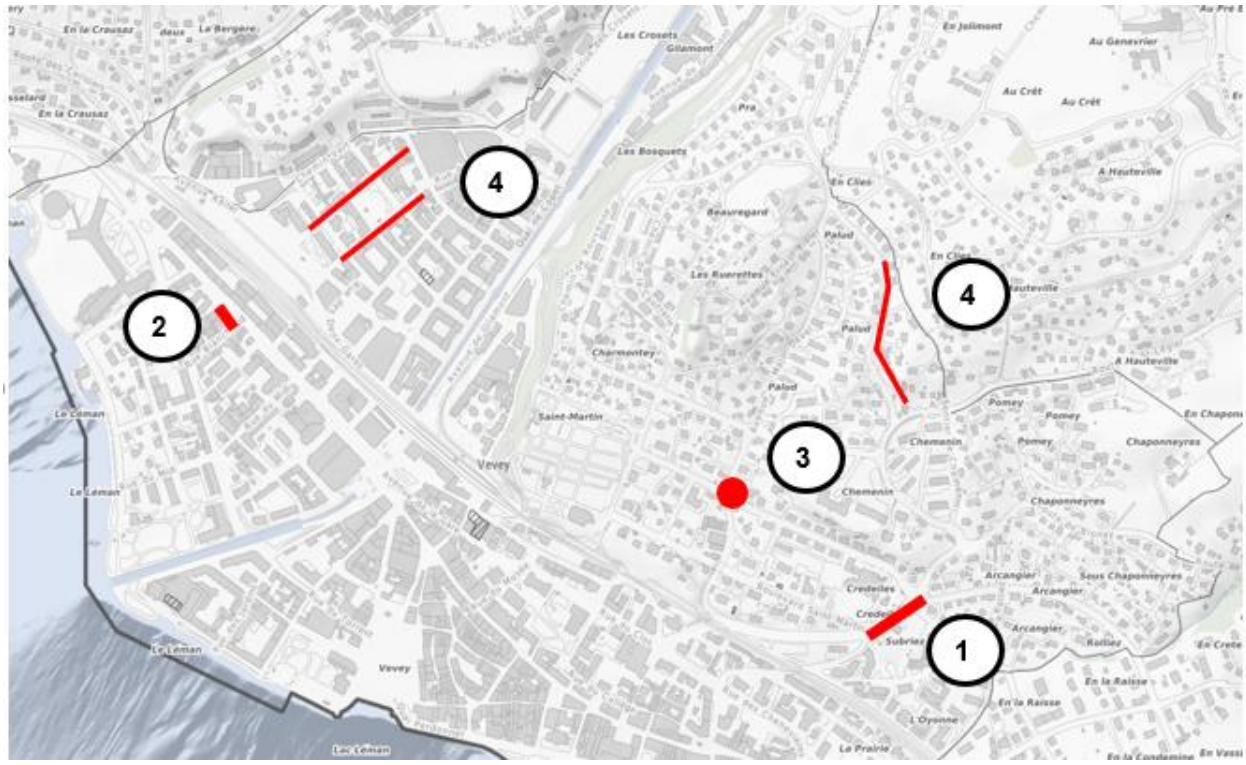

2. ENTRETIEN ROUTIER

2.1 Route de Blonay : mise en conformité LHand des arrêts de bus Samaritain, sécurisation de passages piétons et réfection routière – Annexe 1

La mise en conformité des arrêts de bus de la Ville se poursuit, conformément à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (ci-après LHand) entrée en vigueur le 1er janvier 2004, ainsi que les ordonnances qui s'y rapportent. La loi décrit notamment les prescriptions de mise en œuvre d'arrêts de transports publics accessibles à tous de manière autonome.

Suite aux travaux de mise en conformité LHand des arrêts de bus Quatre-Vents de la route de Saint-Légier en 2016 pour la ligne 202, nous prévoyons la mise en conformité des arrêts de bus Entre-Deux-Villes (ligne 201 - rue d'Italie sens Est-Ouest), Samaritain (lignes 202/209 - route de Blonay, Union (ligne 201 - rue de l'Union), ainsi que les passages piétons correspondants. Cette dernière est l'objet du postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! », déposé le 16 mai 2019 au Conseil communal par Mme Isabel Jerbia pour le groupe Socialiste.

L'emplacement de l'arrêt de bus descendant sera maintenu alors que celui de l'arrêt montant sera déplacé en aval, afin de permettre un nouvel aménagement sécuritaire du passage piétons supérieur, en réponse notamment au postulat mentionné précédemment. Le déplacement de l'arrêt montant évitera l'effet de masquage des piétons pour les automobilistes et les traversées piétonnes seront raccourcies par l'agrandissement de l'îlot central. L'arrêt de bus montant sera équipé d'un abri-bus. Ces modifications permettront de créer 4 nouvelles places de parc dans la continuité de l'arrêt descendant tandis que 9 places seront supprimées à proximité de l'arrêt montant.

Le carrefour route de Blonay – Chemin du Petit-Clos jouxtant le périmètre est également intégré à ce projet de réaménagement sécuritaire. Le passage piétons verra ses traversées piétonnes raccourcies et l'îlot central sera agrandi permettant la plantation d'un arbre. Le carrefour du Petit-Clos sera par ailleurs doté d'un trottoir traversant bordé d'une ligne de pavés. Cet aménagement donnera une priorité claire aux piétons et marquera mieux l'entrée de la zone 30.

Passage piétons du Petit-Clos et emplacement du futur arbre

Arrêt de bus du Samaritain descendant

<u>Descriptif des travaux</u>
Conformément à la LHand, la hauteur du trottoir au niveau de l'arrêt de bus sera rehaussée de 22 cm sur environ vingt mètres à l'aide de bordure type Kasseler Sonderbord (KSB) permettant aux personnes à mobilité réduite de monter et descendre dans le bus par la porte de leur choix sans avoir à franchir une importante marche.

Afin de garantir une longévité et d'empêcher un orniérage conséquent de la chaussée constaté sur les arrêts de bus traditionnels, une dalle en béton sera placée au droit des bordures hautes. Chacune de ces surfaces sera pourvue de chaque côté d'une dalle de transition en béton, afin de contrer un éventuel tassement différentiel.

Le revêtement routier du giratoire d'une surface de 1'000 m2 sera assaini puisqu'il est dans un état considéré comme critique selon le plan général d'entretien des routes (PGEroutes) (note 3/5). Son remplacement par un enrobé macro-rugueux à performance acoustique offrira une continuité des revêtements déjà réalisés en 2016 et en 2018 sur les tronçons de la route de Saint-Légier – route de Blonay. Le revêtement des trottoirs sera lui aussi remis à neuf entre le giratoire et le carrefour du Petit-Clos.

Sur la base de l'inspection des canalisations existantes, les dégâts et raccords de tuyaux non étanches du réseau des eaux claires seront réparés. Par ailleurs, tous les couvercles des chambres existantes antérieures à 1990 seront remplacés par des nouvelles plaques en fonte de conception phono-absorbante.

En coordination avec l'ensemble des services industriels, des fouilles communes seront réalisées pour répondre aux besoins du service intercommunal de gestion (SIGE), qui prévoit de remplacer sa conduite en fonte de Ø 100 mm sur 95 m, par une nouvelle en PE Ø 160 mm et de la Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG), qui remplacera deux tronçons de conduite acier Ø 100 mm sur une longueur d'environ 120 m, par une nouvelle conduite en PE Ø 125 mm.

La Direction des espaces publics (DEP) saisira également l'occasion des fouilles ouvertes pour procéder au remplacement des alimentations électriques, à la mise en place de nouvelles sources lumineuses LED pour 10 candélabres existants ainsi qu'à l'installation de 2 nouveaux candélabres à proximité des passages piétons pour améliorer leur sécurité.

Durant la durée des travaux, un éclairage provisoire équipera la zone de chantier. Finalement, les îlots et terre-plein agrandis seront délimités par des bordures pour y accueillir des surfaces rudérales. Ces végétaux, constitués principalement de plantes sauvages pionnières, permettront ainsi d'avoir une grande diversité écologique d'essences et d'insectes qui y trouvent refuge. Ces végétaux déjà plantés dans les espaces verts du carrefour de l'av. de Blonay ne demandent qu'un entretien restreint.

Consultation et permis de construire

Le projet a été élaboré en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), l'Association Sécurité Riviera (ASR) et la compagnie de transports publics VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve). Avant le dépôt de la demande d'autorisation de construire, une séance a été organisée avec l'Association Vaudoise pour la Construction Adapté aux personnes Handicapées (AVACAH). Les aménagements ont été approuvés par ces différents partenaires.

Le projet de sécurisation des passages piétons et de la mise au norme LHand des arrêts de bus Samaritain a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 15 juillet 2020 au 13 août 2020. Le projet a fait l'objet d'une opposition de la part de Pro-vélo qui l'a finalement retirée puisque les ajustements apportés au projet ont donné satisfaction.

Le projet annexé au rapport-préavis intègre les remarques complémentaires de la DGMR qui a demandé que cet aménagement garantisse le passage de convois exceptionnels dans le cadre de la procédure de consultation CAMAC de même que celles de l'AVACAH concernant l'utilisation de bordures de 4 cm adaptées aux mal-voyants.

Nous sommes aujourd'hui en attente de l'obtention du permis de construire.

Coût des travaux
Le coût total des travaux est estimé à CHF 875’000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 4 « Coûts des travaux ».

Calendrier
Les travaux pourront débuter au mois de mai 2021, sous réserve de la décision du Conseil communal. La durée des travaux estimée à 6 mois se terminera en automne 2021. Les travaux qui auront le plus d’impact sur la circulation (séchage des dalles en béton) sont prévus durant la période estivale, afin de bénéficier de la baisse de trafic journalier.

Délivrance du permis de construire (estimation) …… mars 2021
Décision du Conseil communal ..... mars 2021
Lancement du chantier.....mai 2021
Fin du chantier .....octobre 2021

Réponse au postulat
Dans la séance du Conseil communal du 16 mai 2019, Mme Isabel Jerbia a déposé, pour le groupe Socialiste, le postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! ».

Questions à la Municipalité :

- d’étudier la possibilité de déplacement de cet arrêt de bus en effectuant une rocade avec les quelques places de parc en aval, ce qui permettra d’obtenir une meilleure visibilité pour tous les usagers,
- de rediscuter avec les VMCV ainsi qu’avec l’Association Sécurité Riviera ASR la possibilité de cette rocade.

Les aménagements (cf annexe 1) des arrêts de bus Samaritain décrits et prévus ci-dessus et mis à l’enquête en coordination avec notamment les VMCV et l’ASR, répondent à l’objectif de sécurisation des piétons tel que souhaité par la postulante.

2.2 Av. du Général-Guisan : mise en conformité LHand de l’arrêt de bus de l’Union et remplacement de canalisations – Annexe 2

L’av. du Général-Guisan étant empruntée par plusieurs lignes VMCV (201, 212, 213 et 216), l’arrêt de bus de l’Union présente une chaussée déformée pouvant rendre précaires les déplacements des véhicules deux roues. Une réfection routière de cette zone est donc nécessaire, les derniers travaux d’entretien du revêtement de l’arrêt de bus datant de 2010. Sachant qu’aucun projet d’aménagement n’est planifié à moyen terme dans ce secteur, la mise en conformité LHand de cet arrêt de bus se justifie pleinement lors des travaux de réfection routière. Ce projet comportera aussi l’aménagement du passage piétons de la rue de l’Union et la plantation d’un arbre à proximité.

Les canalisations plus que centenaires présentent de forts endommagements et nous avons observé une pollution du sol sur un linéaire de 150 m. Elles doivent être remplacées de part et d’autre de l’arrêt de bus.

Descriptif des travaux
Conformément à la LHand, la hauteur du trottoir au niveau de l’arrêt de bus sera rehaussée de 22 cm sur une vingtaine de mètres à l’aide de bordure type Kasseler Sonderbord (KSB) permettant aux personnes à mobilité réduite de monter et descendre dans le bus par la porte de leur choix sans avoir à franchir une importante marche.

Afin de garantir une longévité de ces arrêts de bus, et d’empêcher un orniérage conséquent de la chaussée constaté sur les arrêts de bus traditionnels, une dalle en béton sera placée au droit

des bordures hautes. Chacune de ces surfaces sera pourvue de chaque côté d'une dalle de transition en béton, afin de contrer un éventuel tassement différentiel.

Arrêt de bus de l'Union

Emplacement du futur arbre et trottoir traversant

Les anciennes canalisations d'eaux usées et d'eaux claires en béton du début du siècle dernier sont en très mauvais état. La plupart des canalisations sont fissurées ou écrasées et le béton de nombreuses sections a disparu. Celles-ci se trouvent par ailleurs à grande profondeur (plus de 4 m) étant donné le caractère plat de l'av. du Général-Guisan. Afin d'éviter toute pollution due à un manque d'étanchéité des canalisations, elles seront remplacées par deux tuyaux PVC de Ø 300 mm. Le secteur sera ainsi entièrement équipé en système séparatif. L'emplacement des grilles actuelles sera conservé et un revêtement en enrobé macro-rugueux sera réalisé sur la ligne de bus actuelle.

Les différents services industriels ont été consultés. Seule la Romande Energie planifie de remplacer ses installations pour la partie se situant à l'ouest de l'arrêt de bus dans le cadre de ces travaux.

Canalisation effondrée

Fond de canalisation usé, sol visible

<u>Consultation et permis de construire</u>
La Direction générale de la mobilité et des routes a été consultée et a participé à l'élaboration du projet, de même que l'AVACAH et les VMCV qui ont tous approuvé le projet.
Il a été déposé à l'enquête publique du 1er juillet 2020 au 30 juillet 2020 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le permis a été délivré le 14 décembre 2020.

<u>Coût des travaux</u>
Le coût total des travaux est estimé à CHF 695'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 4 « Coûts des travaux ».

Calendrier
Les travaux pourront débuter en mai 2021. La durée des travaux est estimée à 5 mois pour se terminer en automne 2021. Les travaux qui auront le plus d'impact sur la circulation (fouille et séchage des dalles en béton) sont prévus durant la période estivale moins chargée en termes de trafic journalier.

Décision du Conseil communal ..... mars 2021
Lancement du chantier.....mai 2021
Fin du chantier .....septembre 2021

2.3 Carrefour Major-Davel / Louis-Dapples / Paderewski : sécurisation du carrefour – Annexe 3

Il a été constaté par l'ASR et confirmé par un courrier des riverains du quartier que les véhicules à moteur circulent souvent à des vitesses inadaptées pour un carrefour, ce qui occasionne un sentiment d'insécurité. Cette situation s'explique principalement par la géométrie du carrefour dont les rayons de courbure sont trop larges et à l'emplacement des passages pour piétons qui n'est pas optimal en termes de visibilité. La proximité avec plusieurs écoles primaires et plus particulièrement la garderie des Marionnettes, l'UAP La Campanule et l'UAP Crédeiles renforce encore la nécessité d'une sécurisation de ce carrefour.

Sur la base d'une première étude, des aménagements « test » ont été réalisés en 2019. Après une année d'exploitation, ils permettent, à la satisfaction des riverains, d'atteindre les objectifs sécuritaires fixés en termes de visibilité aux passages piétons et de réduction de la vitesse.

Figure 1 et 2 : aménagements provisoires réalisés en 2019

Nous proposons de pérenniser ces modifications par des aménagements définitifs. Ils se caractérisent principalement par le rehaussement de toute la surface du carrefour (gendarme couché) et la modification des rayons de courbure du gabarit routier. Ces aménagements garantiront le ralentissement des véhicules et la sécurisation des piétons.

Une bande cyclable sera aménagée de manière définitive dans le sens montant le long de l'av. du Major-Davel.

A l'instar des aménagements projetés à l'av. de Pra, Bd Charmontey et av. Henri-Plumhof, ce projet s'inscrit dans une planification à moyen terme de réalisation de zones 30 qui, conformément à la loi vaudoise sur la circulation routière, sont dépendantes d'une validation du changement de régime de circulation par la Commission Consultative de Circulation (CCC). Cette commission est composée de représentants des associations en lien avec la mobilité, des associations communales, des autorités judiciaires et de services de l'administration cantonale. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) se détermine ensuite définitivement et

publie la mesure dans la Feuille des Avis Officiels (FAO). Cette mesure peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP). Dès l'épuisement des voies de recours, la mesure entre en force et peut être déployée sur le territoire.

En date du 30 octobre 2019, la DGMR a validé l'application d'une procédure CAMAC pour ces travaux. Le projet sera déposé à l'enquête publique début 2021.

Descriptif des travaux
La surface du réaménagement est d'environ 1'000 m2 dont l'indice d'état routier du PGEroutes est de 2 (suffisant).

Les travaux de rehaussement du carrefour consisteront dans un premier temps au dégrappage du revêtement bitumineux existant, et à la reprise partielle du coffre de fondation. Le revêtement bitumineux sera constitué d'une couche de base et d'un tapis en macro-rugueux.

Les trottoirs seront également réfectionnés et adaptés de même que la remise à neuf des conduites d'eaux claires et la reprise ponctuelle des grilles et du réseau d'eaux claires. De plus, lors de contrôles caméra des canalisations à l'av. du Major-Davel, il a été constaté que certains raccordements d'eaux usées ne sont pas conformes puisque certains d'entre eux se jettent dans le collecteur unitaire qui sera utilisé à moyen terme pour l'évacuation des eaux claires. Les travaux consisteront en la creuse ponctuelle à deux endroits pour modifications des raccordements en question.

Les services industriels du gaz et swisscom profiteront des travaux pour renouveler leurs conduites, de même que la direction des espaces publics (DEP) qui saisira l'occasion des travaux pour procéder au remplacement des alimentations électriques, au passage à la source lumineuse LED et au renouvellement de 6 candélabres, selon les dernières normes en vigueur.

Les accès piétons privés ainsi que les cheminements piétons seront maintenus pendant toute la durée des travaux, de même que les accès véhicules privés qui seront garantis, à l'exception de fermetures ponctuelles en journée, grâce à la pose de tôles de routes.

Coût des travaux
Le coût total des travaux est estimé à CHF 440'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 4 « Coûts des travaux ».

Calendrier
Enquête publique…… janvier 2021
Décision du Conseil communal ..... mars 2021
Lancement du chantier .....mai 2021
Fin du chantier .....septembre 2021

3. ENTRETIEN CANALISATIONS

3.1 Rues de Fribourg, Gutenberg et av. Gustave-Doret : travaux de gainages de conduites unitaires/ eaux usées et création de chambres de contrôle – Annexe 4

Lors du contrôle vidéo périodique des conduites, plusieurs défauts ont été constatés présentant des risques de pollution du sol par infiltration. Ces conduites du début du XXè siècle, ne répondent plus aux normes en vigueur et leur état structurel est par endroit critique. Pour pallier ces défauts, nous proposons un gainage des conduites existantes garantissant l'étanchéité immédiate des canalisations gainées.

15-15-4A, 00:02:30, 0.80m
Raccordement buriné à 3 h. / avec graviers

15-15-4B, 00:02:30, 0.80m
Raccordement buriné à 3 h. / avec graviers

Extrait du rapport d'inspection TV - Photos de canalisation avec agglomération de matériaux

Le renforcement est assuré par la pose d'une gaine de 5 mm en fibre de verre et résine de polyester, avec durcissement aux ultra-violets. Cette technique permet une remise en état de l'équipement correspondant à une conduite neuve en termes de résistance et de durabilité.
Le gainage a l'avantage d'être économiquement meilleur marché, plus rapide et engendre moins de nuisances pour les riverains qu'un remplacement de conduite par fouille ouverte.
Une semaine de travaux est nécessaire pour la réalisation d'environ 100 mètres de gainage.
Ce procédé fait partie des mesures d'action du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

3.1.1 Gainage à la rue Gutenberg

Le collecteur unitaire existant est en ciment (TC) Ø 500 mm d'une longueur de 280 m et date de 1910. Avant gainage, il sera nécessaire de transformer 3 chambres de contrôle.
Les travaux de mise en séparatif de ce tronçon sont prévus en parallèle de la réalisation du chauffage à distance (CAD) et d'une réfection routière intégrées dans un projet de réaménagement de ce secteur. Selon le plan d'action du PGEE, ces travaux sont prévus à un horizon de 10 ans. A ce moment le collecteur, qui grâce à ces travaux de gainage aura une meilleure résistance nécessaire à la mise en séparatif, sera dédié à la collecte des eaux usées.

7-7-5A, 00:01:40, 14.30m
Radicelles, à un joint de tuyau de 11 h. à 5 h.

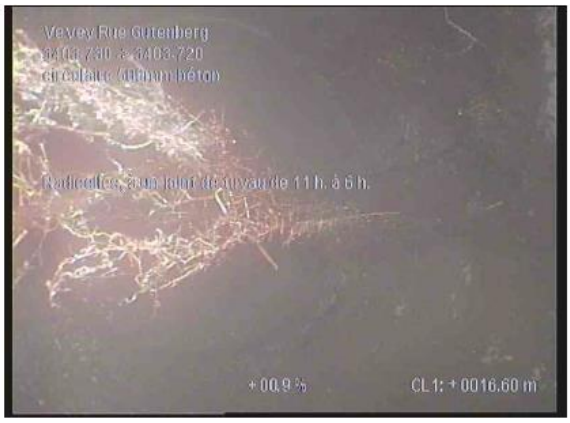

7-7-6A, 00:02:00, 16.60m
Radicelles, à un joint de tuyau de 11 h. à 6 h.

Extrait du rapport d'inspection TV - Photos de canalisation avec des racines pénétrantes

3.1.2 Gainage à la rue de Fribourg

Le collecteur unitaire existant est en ciment (TC) Ø 500 mm d'une longueur de 240 m et date lui aussi de 1910. Avant gainage il sera nécessaire de transformer 3 chambres de contrôle. Les travaux de mise en séparatif sont prévus à un horizon de 10 ans selon le plan d'action du PGEE

A moyen terme, la conduite gainée sera utilisée pour les eaux usées.

3.1.3 Gainage à l'av. Gustave-Doret

Le collecteur unitaire existant de 1950 est en ciment (TC) Ø 300 mm sur une longueur de 240 m et Ø 400 mm sur une longueur de 40 m. Ces travaux nécessiteront la réfection de 3 chambres de contrôle.

Les riverains, dont la propriété n'est pas encore en système séparatif seront priés de le faire jusqu'aux collecteurs communaux dans un délai raisonnable.

Après la mise en conformité de l'ensemble des raccordements privés du secteur, la conduite gainée sera utilisée pour les eaux claires. Le réseau communal assaini, le système séparatif sera effectif.

Coût des travaux des gainages
Le coût total des travaux est estimé à CHF 415'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 4 « Coûts des travaux ».

Calendrier des gainages
Décision du Conseil communal ..... mars 2021
Lancement des travaux ..... avril 2021
Fin des travaux ..... novembre 2021

4. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), la procédure sur invitation a été appliquée, sauf pour les gainages qui ont fait l'objet d'une procédure dite de gré-à-gré comparatif. Les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent rapport-préavis.

5. COÛT DES TRAVAUX

Arrêt de bus Samaritain, sécurisation des passages piétons et réfection routière

Travaux de génie civil routier	CHF	500'000.—		
Travaux de génie civil collecteur	CHF	60'000.—		
Travaux généraux – équipement, fonte, marquage	CHF	50'000.—		
Espaces verts, arborisation	CHF	80'000.—		
Eclairage public	CHF	40'000.—		
Honoraires ingénieur	CHF	80'000.—		
Honoraire géomètre	CHF	5'000.—		
Divers et imprévus	CHF	60'000.—		
Total carrefour Arrêt de bus Samaritain			CHF	875'000.—

Arrêt de bus de l'Union et remplacement des canalisations

Travaux de génie civil routier	CHF	150'000.—		
Travaux de génie civil collecteur	CHF	355'000.—		
Travaux généraux – équipement, fonte, marquage	CHF	35'000.—		
Espaces verts, arborisation	CHF	20'000.—		
Honoraires ingénieur	CHF	60'000.—		
Honoraire géomètre	CHF	5'000.—		
Divers et imprévus	CHF	70'000.—		
Total arrêt de bus de l'Union et remplacement des canalisations			CHF	695'000.—

Sécurisation du carrefour Major-Davel/Louis-Dapples/Paderewski				
Travaux de génie civil routier	CHF	210’000.—		
Travaux de génie civil collecteur (EC chaussée)	CHF	45’000.—		
Travaux d’assainissement EC/EU	CHF	55’000.—		
Travaux généraux – équipement, fonte, marquage	CHF	10’000.—		
Eclairage public – travaux et fourniture	CHF	40’000.—		
Contrôle technique, essais	CHF	5’000.—		
Honoraires ingénieur	CHF	40’000.—		
Honoraire géomètre	CHF	5'000.—		
Divers et imprévus	CHF	30'000 —		
Total carrefour Major-Davel/Paderewski			CHF	440’000.—
Gainage conduites – Fribourg / Gutenberg /Gustave-Doret				
Travaux de gainage à la rue Gutenberg	CHF	105’000.—		
Travaux de gainage à la rue de Fribourg	CHF	95’000.—		
Travaux de gainage à l’av. Gustave-Doret	CHF	85’000.—		
Travaux de génie civil collecteur et chambre	CHF	80’000.—		
Travaux généraux – équipement, fonte, marquage	CHF	10’000.—		
Contrôle technique, essais pollution, canalisation	CHF	5’000.—		
Honoraires ingénieur	CHF	5’000.—		
Honoraire géomètre	CHF	5'000.—		
Divers et imprévus	CHF	25'000 —		
Total carrefour Major-Davel/Paderewski			CHF	415’000.—
Total réfection du domaine public			**CHF**	**2’425’000.—**

6. ASPECTS FINANCIERS

Plan des investissements
Ces travaux sont inscrits au plan des investissements dans le chapitre « Objets à engager » sous :

Canalisations – crédit cadre 2016-2021 (CHF/an)	CHF	1'500’000.—
Routes – crédit cadre 2016-2021 (CHF/an)	CHF	1'200’000.—
Total (CHF/an)	**CHF**	**2'700'000.—**

Pour information une part secondaire des dépenses thématiques du présent rapport-préavis se trouvent également inscrites au plan des investissements dans le chapitre « Objets à engager » :

Eclairage public – crédit cadre 2016-2021 (DEP) CHF 450'000.—.

Financement
Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

Charges financières
Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures, découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 141’246.—, soit :

CHF 19’996.— pour les intérêts;
CHF 121'250.— pour l'amortissement.

Amortissement
Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 2'425’000.— de la manière suivante :

Crédit de CHF 960’000.— pour l’entretien des canalisations.
Nous proposons d’amortir la dépense de CHF 960'000.— en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs, compte bilan N° 9280.11 qui est alimenté par les recettes représentant l'excédent de la rubrique budgétaire 460 "Egouts" et dont le capital disponible au 01.01.2020 s'élève à CHF 13'643'179.22, avant écritures de bouclement.
Crédit de CHF 1'465’000.— pour la chaussée, l’éclairage public et l’arborisation.
Nous proposons d'amortir le crédit total de CHF 1'465’000.— par un amortissement de CHF 73’250.— pendant 20 ans.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 01/2021, du 11 janvier 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'425’000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! » ;

VU le rapport de la commission chargée d’étudier cet objet, qui a été porté à l’ordre du jour

d é c i d e

1. d’accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2’425’000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d’investissement » ;

3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
   - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 960’000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
   - par un amortissement annuel de CHF 73’250.— pendant 20 ans.

4. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe Socialiste intitulé « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité

la Syndique	le Secrétaire a.i.
Elina Leimgruber	P.-A. Perrenoud

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique

Annexes

1 : Plan de situation du projet de mise en conformité LHand des arrêts de bus Samaritains et sécurisation des deux passages piétons.
2 : Plan de situation du projet de mise en conformité LHand de l'arrêt de bus de l'Union et remplacement de canalisations.
3 : Plan de situation – Réaménagement carrefour Major-Davel / Louis-Dapples / Paderewski.
4 : Tronçons de gainage – rues de Fribourg, Gutenberg et Gustave-Doret.
5 : Postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe Socialiste.

Ville de Vevey
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Annexe 1
Route de Blonay
Mis en conformité LHand des arrêts de bus Samaritain
Sécurisation des passages piétons et réfection routière

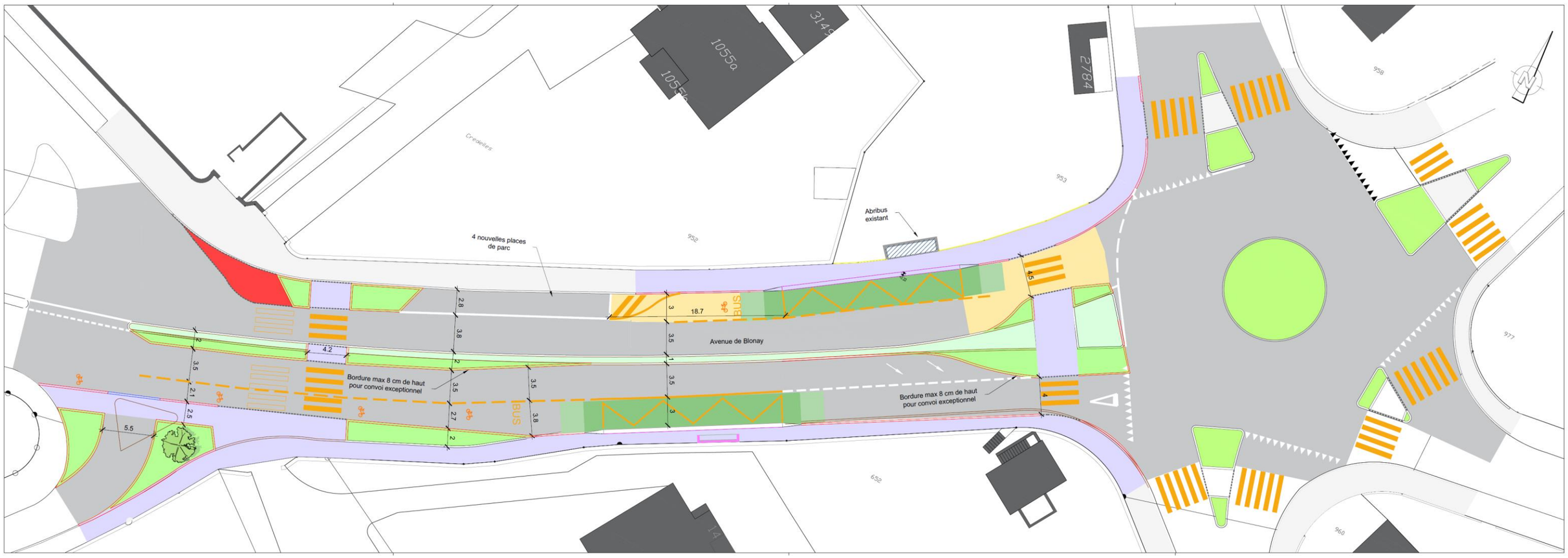

Légende:

Projeté:

- Chaussée réfectionnée totalement
- Trottoir réfectionné totalement
- Dalle béton
- Dalle de transition - béton
- Surface verte
- Surface colorée franchissable
- Bordure granit franchissable : + 6cm
- Bordure granit haute : + 14cm
- Bordure KSB : + 22cm
- Ligne pavés

Existant:

- Chaussée réfectionnée sur 3,5 cm
- Trottoir réfectionné sur 3 cm
- Surface verte à démolir pour travaux
- Surface verte maintenue
- Bordure maintenue
- Bordure à démolir / Aménagements
- Bordurette

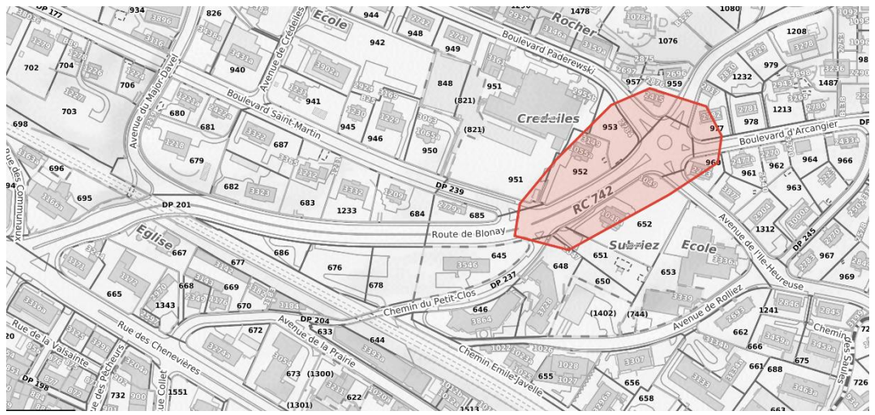

Situation

Ville de Vevey
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Annexe 2

Av. du Général-Guisan : mise en conformité LHand de l'arrêt de bus de l'Union et remplacement des canalisations

Situation

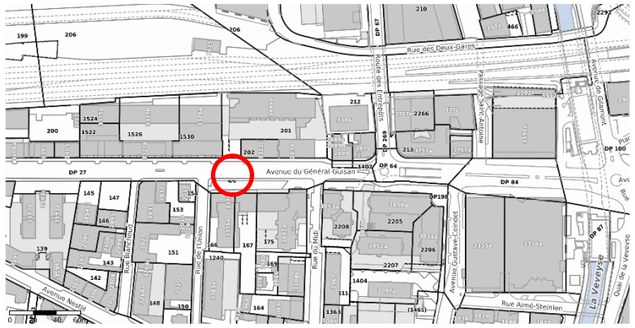

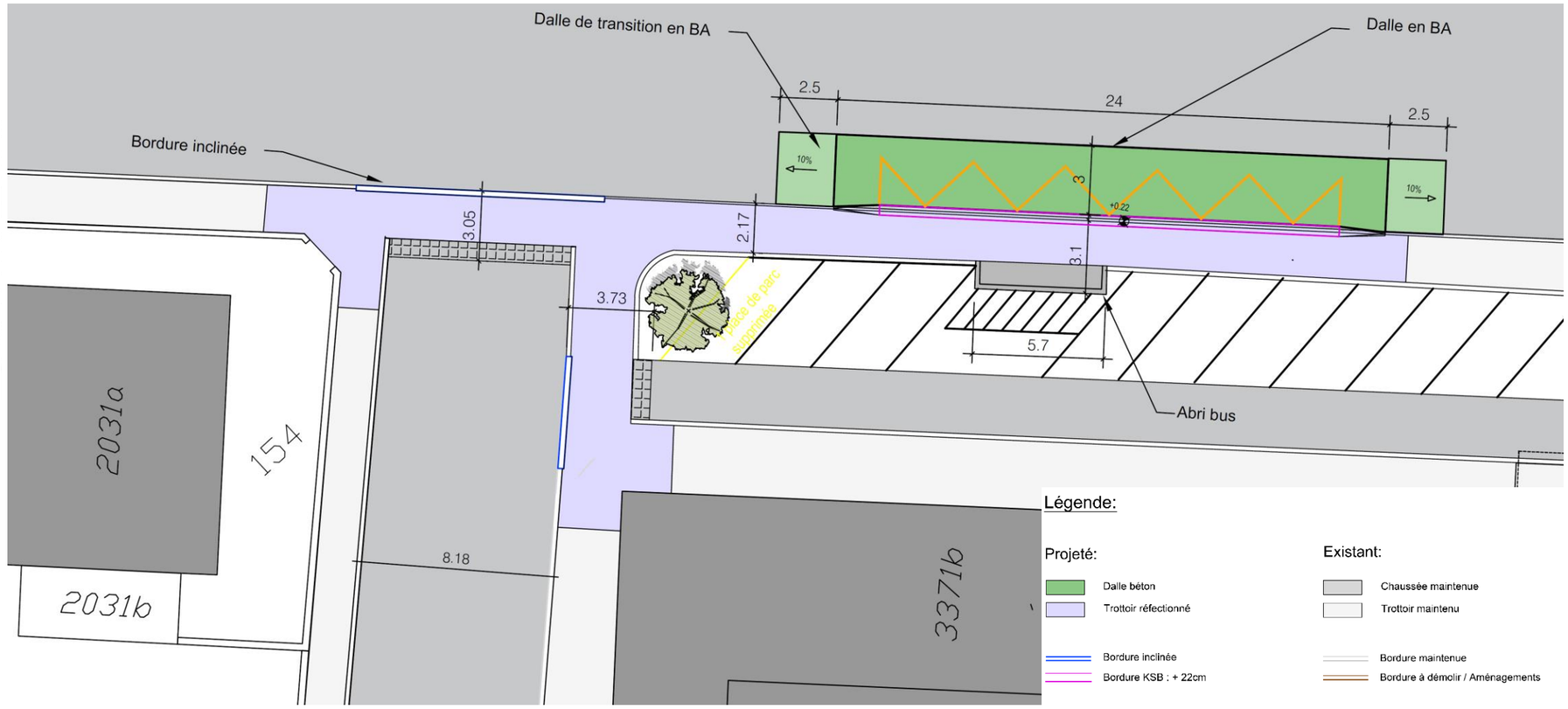

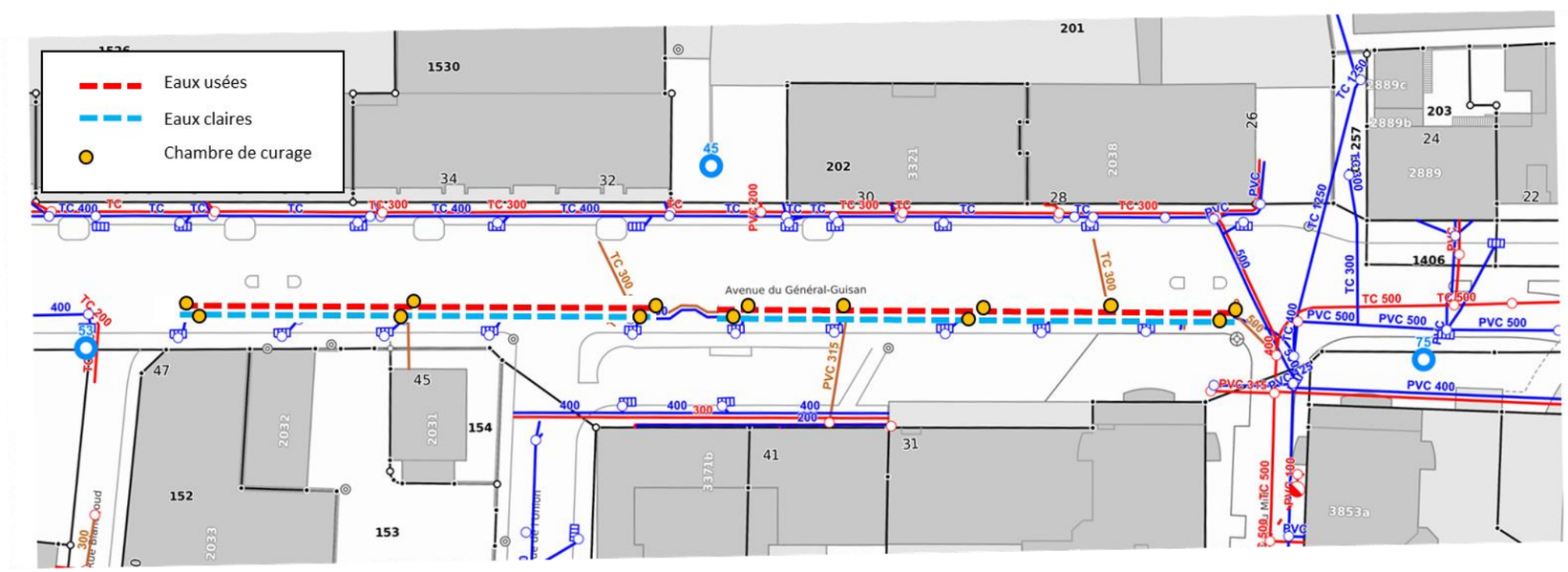

Remplacement des canalisations eaux usées et eaux claires

Ville de Vevey
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Annexe 3
Carrefour Major-Davel/Louis Dapples/Paderewski :
sécurisation du carrefour

Situation

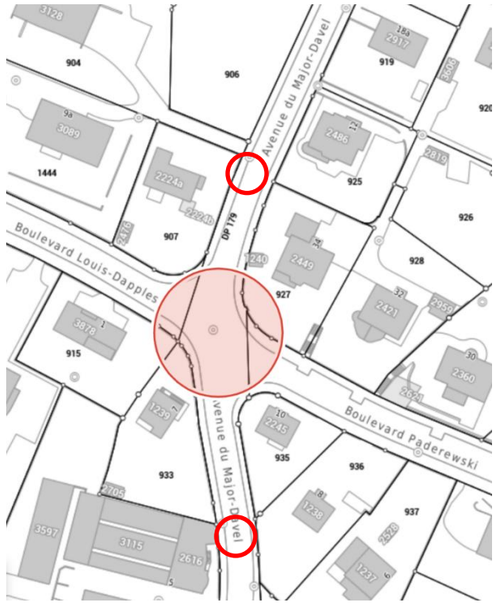

Zones de mise en conformité des canalisation EC/EU

Coupe type
rampe
1:20

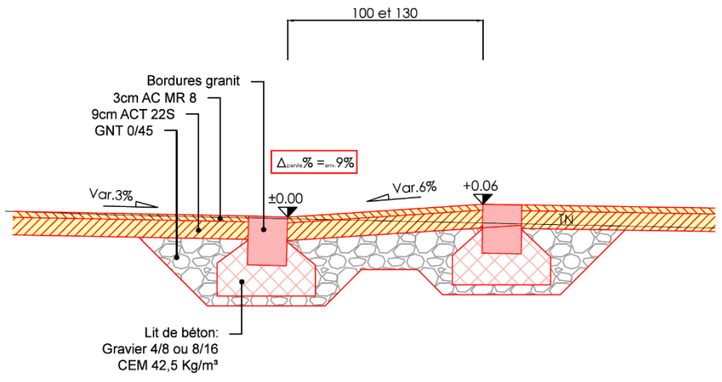

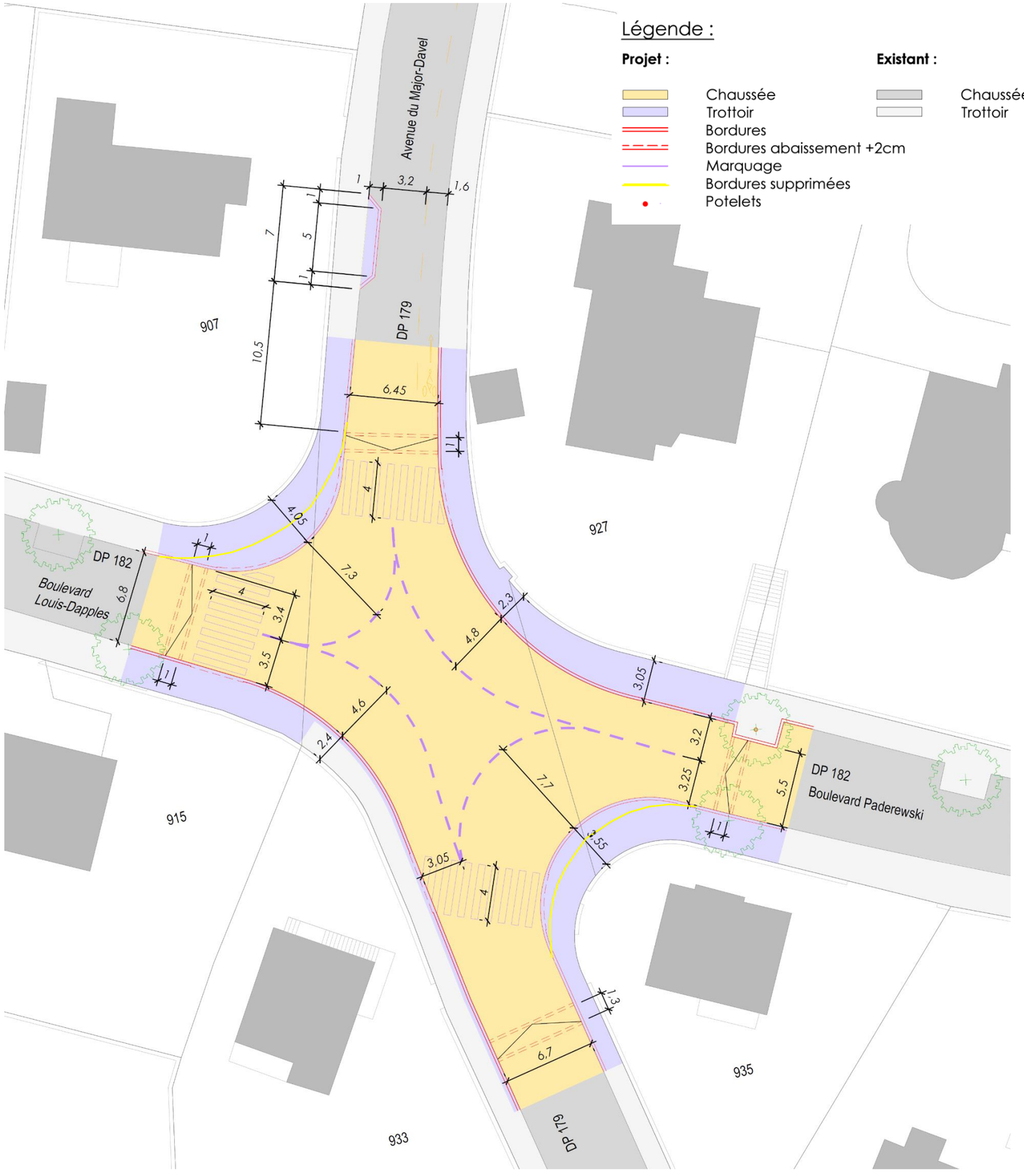

Ville de Vevey
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Situation rues Gutenberg et Fribourg

Tronçons de canalisation gainée unitaire

Chambre de contrôle à adapter

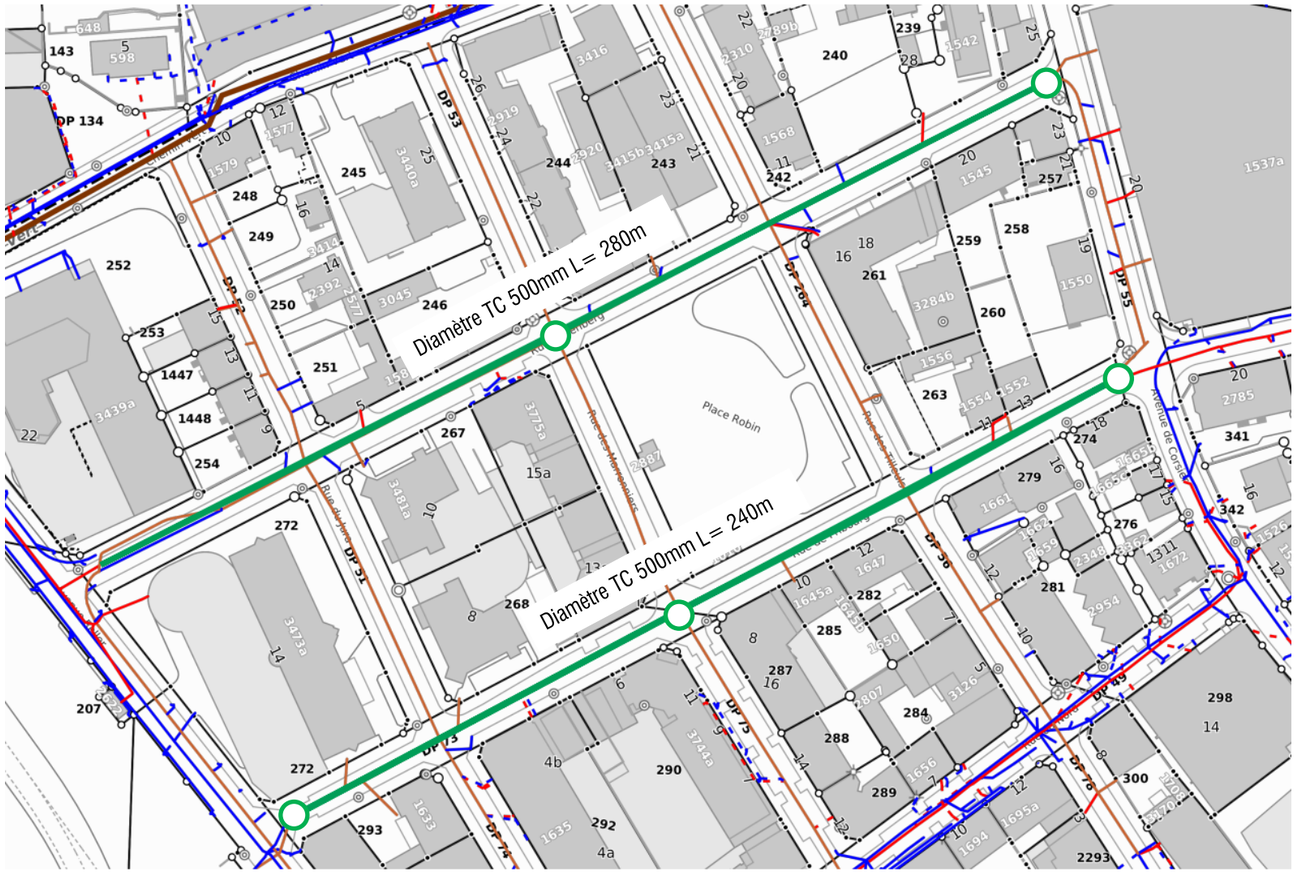

Situation av. Gustave-Doret

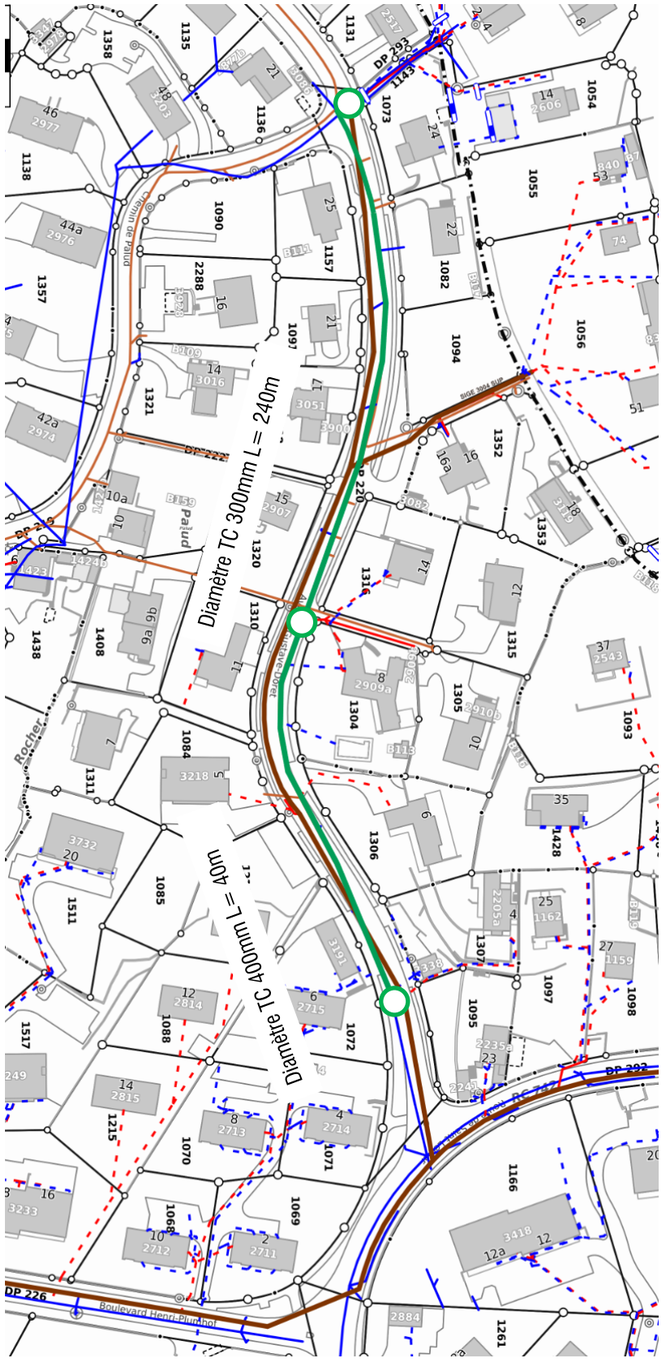

Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 16 mai 2019

Postulat : Arrêt au « Samaritain », mais pas définitif !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il arrive que des circonstances nous fassent prendre conscience, à nos dépends, de certains disfonctionnements.

Au cours des dernières semaines, j'ai dû me rendre à l'Hôpital Riviera-Chablais, site de Vevey Samaritain et pour ce faire j'ai utilisé les transports publics VMCV ligne 202.
Quelle ne fut pas ma surprise en sortant du bus à l'arrêt dit «Samaritain», de me trouver ainsi que d'autres piétons « nez à nez » avec un véhicule qui remontait l'Avenue de Blonay alors que nous étions sur le passage piéton.

Pour mieux comprendre le pourquoi du comment, il faut s'avoir que l'arrêt «Samaritain» ne respecte pas les normes de sécurité de distance vis-à-vis du passage piéton, lequel se trouve de surcroît juste avant un rond-point.
Lorsque le bus est à l'arrêt, il coupe tout contact visuel entre les automobilistes et les piétons, favorisant ainsi l'insécurité des deux parties.

Le groupe Socialiste, n'est certainement pas le seul à penser que la sécurité de nos citoyens doit être une priorité. Nous ne contestons pas la nécessité de cet arrêt de bus bien au contraire, mais bien son emplacement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de déplacement de cet arrêt de bus en effectuant une rocade avec les quelques places de parcs en aval, ce qui permettra d'obtenir une meilleure visibilité pour tous les usagers,
- De rediscuter avec les VMCV ainsi qu'avec l'Association Sécurité Riviera ASR la possibilité de cette rocade.

Il est important de relever, qu'aucun aménagement spécial n'a été effectué pour cet arrêt, il est donc plus aisé de faire la rocade entre les places de parcs et l'arrêt de bus.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Pour le groupe Socialiste
Isabel Jerbia